



-----  
 DEPARTEMENT DE LA REUNION  
 -----

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2020**

**DELIBERATION N° :  
 DCM\_201109\_017**

**OBJET :** FISAC – tranche 2, rénovation des unités marchandes - Prolongation de l'arrêté de subvention à Comet Photo (M. ETHEVE Yanice)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

10 NOV. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	35
Procuration	2
Votants	37
Abstention	0

Le Maire

*L'élus de l'égues  
 Lucette COURTOIS*



L'an deux mille vingt , le neuf novembre à 17h25, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin

**Absents – Représentés**

BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel  
 K/BIDI Virginie représenté(e) par GUEZELLO Alin

**Absents**

NASSER Haïfa ; DAMOUR Jean Fred

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur VIENNE Axel, 5ème adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



## Séance du 9 novembre 2020

**DÉLIBÉRATION N° : DCM\_201109\_017**

**OBJET :**

**FISAC – tranche 2, rénovation des unités marchandes - Prolongation de l'arrêté de subvention à Comet Photo (M. ETHEVE Yanice)**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Président de séance expose :

Dans le cadre de l'action « Rénovation des unités marchandes » du programme FISAC, le conseil municipal a, par délibération n° 20190606\_15 du 6 juin 2019, approuvé l'attribution d'une subvention de 13 937,20 € à l'enseigne Comet Photo (M. ETHEVE Yanice).

L'arrêté de subvention y afférent (n° 306/2019) a été notifié le 15 juillet 2019.

Une première prolongation de l'arrêté jusqu'au 26 août 2020 a été nécessaire en raison des retards dus à la crise COVID.

Pour information, le commerçant a terminé ses travaux et est en attente du versement du solde de la subvention.

Pour ce faire, il convient de prolonger une nouvelle fois l'arrêté de subvention jusqu'au terme de la convention FISAC soit le 26 novembre 2020 conformément à l'avenant n° 3 en date du 2 septembre 2020.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la prolongation de l'arrêté de subvention de Comet Photo (M. ETHEVE Yanice) jusqu'au terme de la convention FISAC, soit le 26 novembre 2020 ;
- d'autoriser le Maire à signer l'arrêté de prolongation y afférent ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°20190606\_15 du 6 juin 2019 relative à l'attribution d'une subvention à l'enseigne Comet Photo (M. ETHEVE Yanice) dans le cadre de l'action « Rénovation des unités marchandes »,

Vu l'arrêté de subvention n°306/2019 du 10 juillet 2019 portant attribution de subvention de renouvellement des commerces à l'enseigne Comet Photo au titre de l'action « Rénovation des unités marchandes » de la seconde tranche du FISAC,

Vu la note explicative de synthèse n°17,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 35**

**Représentés : 2**

**Pour : 37**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-**

**APPROUVE** la prolongation de l'arrêté de subvention de Comet Photo (M. ETHEVE Yanice) jusqu'au terme de la convention FISAC, soit le 26 novembre 2020.

**Article 2.-**

**AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté de prolongation y afférent ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

*d'élue déléguée  
Lucette COURTOIS*



*[Signature]*